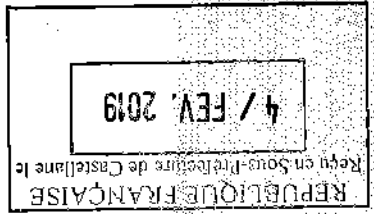


# ANNEXE 5 - RÉPARTITION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE DELEGATAIRE POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE

Catégorie	Détails	Travaux d'entretien (responsabilité totale du délégataire)	Travaux de renouvellement	Travaux de renouvellement réalisés par la Collectivité à ses frais
<b>EQUIPEMENTS</b>	<p>Appareils électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques, appareils de mesure, équipements divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ensemble des graissages, vidanges et vérifications périodiques nécessaires</li> <li>entretien et vérification au moins annuelle de l'état des pompes (débit et pression et conformité aux caractéristiques de l'équipement)</li> <li>peinture des parties métalliques</li> <li>surveillance et nettoyage des installations</li> <li>remplacement de pièces défectueuses des appareils, de fusibles, roulements, clapets et garnitures d'usure</li> <li>réparation des installations électriques, incluant les câblages</li> <li>autres réparations électromécaniques réalisables sur site</li> <li>vérification et étalonnage des appareils de mesure et de régulation</li> <li>contrôle réglementaire des appareils, des appareils électriques, de levage et sous-pression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplacement complet d'un appareil ou d'une installation, tel qu'une pompe, un moteur, un transformateur, une armoire électrique ou de commande, horloges, enregistreurs, analyseurs, et autres appareils, quel que soit leur emplacement (réservoirs, stations de reprise, de désinfection, chambre de comptage ou de régulation, etc.)</li> <li>renouvellement complet de ces appareils ou installations incluant le remplacement d'un élément essentiel à leur fonctionnement, tel que rebobinage d'un moteur</li> <li>remplacement complet de clapets et de vannes</li> <li>autres interventions nécessitant le transport de ces appareils en usine</li> </ul>	<p>Toute opération de renouvellement</p> <p>Néant</p>





Categorie	Détails	Travaux d'entretien (responsabilité totale du Délegataire)	Travaux de renouvellement	Travaux de renouvellement réalisés par le Délegataire à ses frais	Travaux de renouvellement réalisés par la Collectivité à ses frais
Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesures, anti-intrusion, informatiques, accessoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les interventions de vérification du bon fonctionnement et de dépannage de ces équipements</li> <li>• programmation, réglages, essais, vérifications périodiques et réparations de ces équipements</li> <li>• remplacement des petits accessoires et des capteurs</li> <li>• mise à jour des logiciels en fonction des modifications d'équipements ou de l'évolution de la technologie</li> <li>• vérification et étalonnage des appareils de mesure et de régulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• remplacement de l'ensemble d'un système, quel que soit son emplacement (réservoir, stations de reprise, de surpression, de désinfection, chambres de compléage ou de régulation...)</li> <li>• remplacement d'un logiciel en fonction des modifications d'équipements ou de l'évolution de la technologie</li> </ul>	Toute opération de renouvellement	Néant	
électroniques					



**GENIE CIVIL**

BâtimENTS et ouvrages			
<ul style="list-style-type: none"> <li>nettoyage des ouvrages et de leurs abords immédiats</li> <li>peintures intérieures des ouvrages de génie civil quelle que soit la surface, à l'exception des réservoirs sur tour</li> <li>peinture des portes et huisseries</li> <li>réparation des éclats de béton</li> <li>peintures extérieures des ouvrages de génie civil sur une surface inférieure à 10 m<sup>2</sup></li> <li>réfection localisée des revêtements, enduits, détaché, des toitures et de la voirie (dans le périmètre des ouvrages) sur une surface inférieure à 10 m<sup>2</sup></li> <li>réfection localisée de la voirie et des voies d'accès</li> <li>élimination des tags</li> <li>remplacement des huisseries, serrures, grilles d'aération, vitres cassées, portes, fenêtres, portails</li> <li>nettoyage et désinfection des réservoirs au minimum une fois par an conformément à la réglementation</li> <li>vidange et inspection d'une cuve</li> <li>réfection d'une chambre de vannes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>peintures extérieures des ouvrages de génie civil sur une surface supérieure à 10 m<sup>2</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>réfection des revêtements, enduits, détaché, des toitures des ouvrages, de la voirie (dans le périmètre des ouvrages) sur une surface supérieure à 10 m<sup>2</sup>, ainsi que la maçonnerie et le bardage métallique</li> </ul> </li> <li>réfection des clôtures sur une longueur supérieure à 10 mètres                     <ul style="list-style-type: none"> <li>remplacement complet d'une chambre de vannes</li> <li>réfection de voirie revêtu à l'intérieur des installations déléguées</li> </ul> </li> </ul>	Néant	Toute opération de renouvellement



**GENIE CIVIL**

*Accessoires du génie civil*

- remplacement de caillaboits sur une surface inférieure à 10 m²
- remplacement d'échelles
- remplacement de garde-corps sur une longueur inférieure à 20 mètres
- refexion de clôtures sur une longueur inférieure à 10 mètres
- entretien, réparation, peintures des équipements hydrauliques incluant les canalisations, les vannes, clapets, ventouses, les stabilisateurs de pression, et les autres accessoires (hors compteurs) installés à l'intérieur des réservoirs, des stations de reprise, de surpression, de désinfection, chambres de comptage ou de régulation etc. et leur renouvellement isolé
- peinture des colonnes montantes des réservoirs
- maintien en état des systèmes de protection contre l'intrusion des insectes aux aérations des ouvrages
- remplacement de caillaboits sur une surface supérieure à 10 m²
- remplacement d'un garde-corps sur une longueur supérieure à 20 mètres
- refexion ou remplacement d'une clôture sur une longueur supérieure à 10 mètres
- remplacement des tampons et capots d'accès
- renouvellement des colonnes montantes des réservoirs
- renouvellement complet des canalisations, appareils de robinetterie et accessoires hydrauliques incluant les vannes, clapets, ventouses, les stabilisateurs de pression, les compteurs et les autres accessoires installés à l'intérieur des réservoirs, des stations de reprise, de surpression, de désinfection, chambres de comptage ou de régulation etc.

Toute opération de renouvellement

**Méant**





Catégorie	Détails	Travaux d'entretien (responsabilité locale du Délégataire)	Travaux de renouvellement	Travaux de renouvellement réalisés par le Délégataire à ses frais	Travaux de renouvellement réalisés par la Collectivité à ses frais
<b>CANALISATIONS ET OUVRAGES ACCESSOIRES</b>					
		<ul style="list-style-type: none"> <li>surveillance générale des réseaux</li> <li>recherche des fuites</li> <li>Intervention sur fuites dans les deux heures à compter du moment où le Délégataire en a eu connaissance et réparation</li> <li>réparation, remplacement ou réhabilitation d'un élément de canalisation d'une longueur inférieure à 6 mètres</li> <li>Vérification, essais et réglages des ventouses des appareils de régulation en tant que de besoin manœuvre périodique des appareils de robinetterie et fontainerie</li> <li>réparation des appareils de robinetterie et de fontainerie de façon ponctuelle incluant les ventouses, stabilisateurs de pression et pièces spéciales et autres accessoires, remplacement isolé des appareils et accessoires hydrauliques membranés ci-dessus</li> <li>réfection des regards (y compris des éventuelles huisseries) contenant des appareils de contrage, de régulation, de robinetterie et fontainerie, des ventouses et des bouches à clé, etc.</li> <li>purges du réseau à une fréquence suffisante pour assurer la fourniture de l'eau dans des conditions normales à tous les usagers</li> <li>réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations d'entretien du réseau</li> <li>entretien des équipements de protection cathodique, relevé périodique (au moins une fois par an) des valeurs des différences de potentiel, et bilan</li> <li>Entretien, maintenance et vérification des bougies et poteaux incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>remplacement d'un stabilisateur de pression ou d'un autre appareil de régulation</li> <li>remplacement de l'ensemble des accessoires hydrauliques d'un tronçon de canalisation</li> <li>remplacement ou réhabilitation d'une canalisation sur une longueur supérieure à 6 mètres, en particulier les opérations strictement de chemisage</li> <li>réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations de renouvellement du réseau</li> </ul>	Néant	Toute opération de renouvellement



## BRANCHEMENTS

- surveillance de la partie du branchement sous domaine public, recherche de fuites et réparations des fuites (y compris si une partie des branchements est située en domaine privé)
  - interventions sur fuites jusqu'au compteur
  - remplacement partiel d'un branchement, y compris remplacement de la seule prise en charge. Toutefois, en cas d'intervention sur un branchement en plomb ou en acier nécessitant un terrassement (y compris sur le coller de prise en charge), le Déléguataire procédera au renouvellement du branchement
  - vérification périodique de l'efficacité des clapets anti-retour placés sur la partie publique des branchements et leur remplacement en cas de nécessité
  - mise à niveau des bouches à clé, pour les rendre toujours accessibles
  - réfection de voirie provisoire et définitive consécutive aux opérations d'entretien de branchements
  - les travaux de fouille et de remblais en propriété privée rendus nécessaires par ces interventions
- remplacement ou réhabilitation de la totalité d'un branchement
  - réfection définitive de voirie consécutive aux opérations de renouvellement de branchements ou compteurs
- |   |   |
|---|---|
| Renouvellement isolé de                             | Campagne de renouvellement des branchements d'un même tronçon |
| branchement (et réfection de voirie correspondante) |   |



## ACCESSOIRES ET COMPTEURS DES ABONNES, DES INSTALLATIONS, DE SECTORISATION ET D'IMPORT EXPORT

- interventions sur fuites sur les compteurs et autres accessoires
- réparation et remplacement des appareils de robinetterie et de fontainerie de façon ponctuelle
- réfection des regards et autres emplacements ou sont placés les compteurs à l'exception de ceux des abonnés
- opérations de vérification et de contrôle du bon fonctionnement des compteurs des abonnés
- vérification annuelle des appareils de comptage de sectorisation et d'import / export et ceux des installations, quel que soit leur emplacement (réservoirs, stations de reprise, de surpression, de désinfection, chambres de comptage ou de régulation etc.)
- Concernant les compteurs des abonnés
  - remplacement des compteurs, de leurs mécanismes et des dispositifs anti-retour et autres accessoires (joints, robinet, avertisseurs, compteurs, ...)
  - Concernant les Accessoires et compteurs des installations de sectorisation et d'import export
    - remplacement des mécanismes des compteurs et des compteurs de sectorisation et d'import / export et ceux des installations, quel que soit leur emplacement (réservoirs, stations de reprise, de surpression, de désinfection, chambres de comptage ou de régulation etc.).
- En tout état de cause, à partir de la quatrième année du contrat, l'âge maximum des compteurs en place sera de 15 ans.
- travaux de reconstruction de regards ou d'emplacement ou sont placés les accessoires du réseau (compteurs, ventouses, vannes, etc.)

Toute opération de renouvellement

Néant



Catégorie	Détails	Travaux de rattachement (responsabilité totale du Délegataire)	Travaux de renouvellement	Travaux de renouvellement réalisés par le Délegataire à ses frais	Travaux de renouvellement réalisés par la Collectivité à ses frais	
<b>ESPACES VERTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>entretien non chimique des espaces fleuris, y compris toute plantation</li> <li>arrosage des espaces fleuris, du gazon, des espaces enherbés, des arbustes et des haies et entretien du système d'arrosage</li> <li>tonde du gazon et des espaces enherbés</li> <li>téfection de gazon sur une surface inférieure à 50 m<sup>2</sup> y compris préparation</li> <li>taille des arbustes et des haies</li> <li>désherbage non chimique des allées</li> <li>remplacement isolé d'arbustes, de haies sur une longueur inférieure à 20 mètres</li> <li>réparation des systèmes d'arrosage</li> <li>entretien des espaces sableux par désherbage non chimique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>renouvellement des systèmes d'arrosage</li> <li>plantation de gazon sur une surface supérieure à 50 m<sup>2</sup> y compris préparation</li> <li>remplacement des haies sur une longueur supérieure à 20 mètres</li> </ul>	Néant	Toute opération de renouvellement		

